



NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

Contexte Covid-19 - Règles du maintien d'activité – complément au PPSPS

Document élaboré conjointement par l'entreprise et la Commission Santé Sécurité et
Condition de Travail

*Ces dispositions seront susceptibles d'être amendées en fonction des recommandations des
différents organismes de prévention et/ou de l'évolution de l'épidémie.*

*Ces dispositions seront susceptibles d'être amendées en fonction des recommandations des
différents organismes de prévention et/ou de l'évolution de l'épidémie. Ce document est basé sur le
guide proposé par l'OPPBTB.*

Une cellule de crise est mis en place pour tous les centres réunissant : Matthieu Ridoret, Frédéric
Bernard et Jean-Luc Audebert. Elle se réunira régulièrement pour faire le point de la situation et se
rapprochera des Responsable de centre et des CSE en fonction des besoins.

*Notre priorité est de permettre à nos collaborateurs de veiller à leur santé, leur sécurité et celle de
leur entourage. Ce document est un complément des mesures sanitaires édictées par les pouvoirs
publics. Notre D.U. est mis à jour avec ces préconisations.*

Chaque salarié de France Menuisiers va recevoir 4 masques (masques réservés aux
usages non sanitaire de catégorie 1 – Cf. validation DGA en annexe). Ces masques sont
lavables et il est nécessaire d'en changer à la mi-journée. Chaque personne a eu la
consigne de laver tous les soirs un jeu de masque et dispose donc d'un jeu d'avance.

AVANT L'ARRIVEE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- Vous devez remplir le questionnaire de vérification de la santé du salarié (voir ci-après) ;
et restez chez vous en cas de symptômes.

Questionnaire de vérification de la santé du salarié

- Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?** Oui Non
- Avez-vous des courbatures ?** Oui Non
- Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?** Oui Non
- Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?** Oui Non
- Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ?** Oui Non
- Ces dernières 24 heures, avez-vous eu de la diarrhée ?** Oui Non
Avec au moins 3 selles molles.
- Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ?** Oui Non
- Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?** Oui Non

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Le salarié doit regagner son domicile et contacter par téléphone son médecin traitant ou appeler le numéro de permanence de soins de sa région. Lui rappeler qu'il peut bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, recommander d'appeler le Samu-Centre 15. (Appliquer les consignes de la fiche Covid-19 « Que faire en présence d'une personne malade ? »).

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

On informe également que les salariés à risque élevé selon le Haut Comité de Santé Publique ne doivent pas travailler et doivent prendre un arrêt maladie. Porter une attention particulière aux salariés âgés.

Les personnes dont l'état de santé présente un risque de développer une forme sévère du Covid-19 sont celles souffrant de :

- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique)
- Insuffisances respiratoires chroniques
- Mucoviscidose
- Insuffisances cardiaques toutes causes
- Maladies des coronaires
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle
- Insuffisance rénale chronique dialysée
- Diabète de type 1 insulinodépendant et diabète de type 2

Sont également concernées :

- Les femmes enceintes
- Les personnes avec une immunodépression : pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, personnes infectées par le VIH
- Les personnes souffrant de maladie hépatique chronique avec cirrhose
- Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Ces personnes doivent impérativement **rester à leur domicile, en arrêt de travail, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.**

Attention, « declare.ameli.fr » n'est pas un téléservice de déclaration des personnes présentant des symptômes du coronavirus ou infectées par cette maladie.

(source Communiqué de presse Ameli.fr du 17 mars _ Extension du service aux personnes à risque élevé)

- Il est obligatoire de porter son masque (masque réservé aux usages non sanitaire de catégorie 1) avant de rentrer sur son lieu de travail et de le conserver toute la journée : le masque doit toutefois être changé au bout de 4h. Chaque personne a eu la consigne de laver tous les soirs un jeu de masque et dispose donc d'un jeu d'avance.

Il est à noter que les performances de ses masques sont telles, qu'ils sont suffisants pour les cas de figures qui nécessitent d'être à moins d'un mètre d'une autre personne. L'OPPBTB ayant validé ce point lors de la mise à jour du guide sur les préconisations de sécurité sanitaire COVID-19 dans la construction le 10/04/2020

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

DEFINITION DE LA DISTANCIATION D'UN METRE

La règle de distanciation sociale de plus d'un mètre entre chaque individu est essentielle.

La distance à prendre en compte est de 1 m de tête à tête comme le rappelle le schéma ci-dessous de l'OPPBTB.



Assurer la distance d'un mètre entre les personnes.

En cas d'impossibilité de respecter la règle de distanciation sociale d'1 mètre, le port des lunettes de protection sont obligatoires en plus du port du masque (masque réservé aux usages non sanitaire de catégorie 1) qui est obligatoire en toute circonstance.

S'il n'est pas possible d'être à moins d'un mètre et en l'absence de masque ou des lunettes de protections : **IL EST INTERDIT DE REALISER LA TACHE**

REFERENT COVID-19

Le référent covid-19 de l'entreprise est Matthieu Ridoret.

Le référent covid-19 de chaque chantier pour l'entreprise est le responsable du centre.

SUR LE LIEU DE TRAVAIL :

- Appliquez strictement les gestes barrières :
 - 1- Lavez-vous les mains régulièrement avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon.
 - 2- Saluez-vous à distance, sans vous serrez la main et vous faire la bise
 - 3- Evitez de vous toucher le visage
 - 4- Toussez ou éternuez dans votre coude et utilisez des mouchoirs à usage unique
 - 5- Respectez les règles de distanciation sociale en toutes circonstances (1 mètre au moins)

Il est interdit de se prêter tout objet et en particulier les téléphones portables.

CAS D'UN SALARIÉ VIVANT DANS LA MEME HABITATION QU'UN PERSONNE MALADE DU COVID-19 :

Si un salarié vie dans la même habitation (même foyer) qu'un personne malade du Covid, il doit obligatoirement ne pas venir travailler pendant une période de 8 jours consécutifs.

[BUREAUX, MAGASINS]

- Les poignées de portes et les photocopieurs seront désinfectés deux fois par jour par une personne désignée sur site, tout comme les parties communes.
- Une distance de plus d'un mètre sera délimitée au sol entre les bureaux des Aco (et des commerciaux) et les prospects/clients.
- Une affiche sera mise dans chaque agence (et clairement visible de la part des prospects/clients) pour indiquer le nombre de personnes maxi dans les SR.
- Il vous est demandé de nettoyer d'éventuels objets personnels type tasse ou gourde avant de recommencer à les utiliser, et de les conserver avec vous, et de ne pas les prêter.
En tout état de cause, nous vous demandons d'amener, dans la mesure du possible, le nécessaire pour vous désaltérer et vous sustenter. L'utilisation des fontaines à eau est interdite.
- Il vous est demandé de ne pas vous rendre sur un autre poste de travail que le votre.
- Tous les postes de travail doivent respecter les règles de distanciation sociale.
- Toute file d'attente (entrées et sorties de site, badgeage, etc.) s'effectue en respectant les règles de distanciations sociales (1 mètre minimum)
- Il est recommandé de limiter au maximum le contact avec les outils de travail communs
- L'accès au poste de travail doit se faire en minimisant l'usage des mains et donc en privilégiant les itinéraires qui le permettent.
Il est recommandé, dans la mesure du possible de laisser les portes ouvertes, de les caler et au besoin, d'utiliser le coude pour les ouvrir. En cas d'impossibilité, le lavage des mains est obligatoire.
- Afin de limiter la propagation du virus, il est demandé d'arriver et de quitter le site en portant sur vous vos vêtements de travail. L'utilisation des vestiaires est suspendue jusqu'à nouvel ordre.
- Les rassemblements dans les espaces habituels de convivialité sont suspendus jusqu'à nouvel ordre :
 - L'utilisation du réfectoire est autorisée, mais il est impératif de respecter les règles de distanciation sociale. L'usage du micro-onde et du réfrigérateur ne sont pas autorisés ; nous demandons à ce que les salariés emportent des plats froids et leur glacière et privilégient de déjeuner à l'extérieur dans l'enceinte de l'entreprise.
 - Il est interdit de rester sédentaire dans l'espace « machine à café » ; cette dernière ayant été mise à l'arrêt.
 - L'utilisation des douches est également interdite.

[VEHICULES]

- Avant de prendre le véhicule, il est impératif de respecter le protocole suivant : se nettoyer les mains, désinfecter au maximum le véhicule (volant, levier de vitesse, tableau de bord, ...), puis se nettoyer les mains une nouvelle fois.
- Dans le cas où deux personnes doivent prendre le véhicule ensemble, il est impératif de se positionner le plus loin possible l'un de l'autre, en plus des gestes barrières habituels.
- Chaque personne porte un masque réservé aux usages non sanitaire de catégorie 1 (ou de protection supérieur) qu'on soit seul ou à deux dans le véhicule.
- Il est fortement conseillé de rouler les fenêtres entre-ouvertes, afin de ventiler l'habitacle au maximum.

[ISOLATION DES COMBLES (chez le client)]

- Il vous est demandé de nettoyer d'éventuels objets personnels type tasses ou gourdes avant de recommencer à les utiliser, et de les conserver avec vous. En tout état de cause, nous vous demandons d'amener, dans la mesure du possible, le nécessaire pour vous désaltérer et vous sustenter afin de limiter les risques de contagion.
- Avant chaque intervention (lors de la planification et à l'arrivée sur les lieux) : il est demandé au client de préciser s'il est malade du COVID-19, ou s'il est à risque. En cas de réponse positive, le rendez-vous est à annuler
- Dans la mesure du possible, respectez au maximum les règles de distanciation sociale préconisées, notamment vis-à-vis des clients :
 - pour ne pas vexer l'occupant, la planificatrice le précisera lors de l'appel téléphonique en lui demandant de ne jamais se trouver dans la même pièce que les équipes et de garder une distance une fois la porte d'entrée ouverte.
 - Le compagnon entrant chez le client devra enfiler sa combinaison intégrale avant de rentrer chez le client.
 - Le compagnon qui reste dans le camion ne va pas voir le client et ne rentre donc pas chez lui, sauf pour amener le tuyau (si passage par la trappe). De ce fait, il s'habille avec sa combinaison intégrale pour le faire avant de rentrer chez le client.
 - A la fin de la prestation, celui qui est entré chez le client fait signer les papiers habillé de la tenue de travail en mettant une nouvelle paire de gant par-dessus les gants déjà portés et se déshabille ensuite à l'extérieur de la maison, en prenant soin de ne pas contaminer ses mains en se déshabillant.
- A la fin de la prestation, il vous est demandé de désinfecter les abords de la machine (partie dans le camion) et le bout du tuyau (partie dans les combles) avec des lingettes désinfectantes ou de l'essuie-tout et javel à 2%.

- Nous vous recommandons de ne pas toucher les poignées de portes des clients et si besoin de demander au client d'actionner la poignée à sa place.
- Les déchets susceptibles d'être contaminés (gants, lingettes/essuie-tout utilisés, combinaisons utilisées) doivent être jetés dans un sac poubelle et fermé par une ficelle ou du scotch.

[MENUISERIE (chez le client)]

- Il vous est demandé de nettoyer d'éventuels objets personnels type tasses ou gourdes avant de recommencer à les utiliser, et de les conserver avec vous et de ne pas prêter son matériel.

En tout état de cause, nous vous demandons d'amener, dans la mesure du possible, le nécessaire pour vous désaltérer et vous sustenter afin de limiter les risques de contagion.

Nota : il est demandé aux équipes de ne pas accepter de café ou autres boissons de la part du client/prospect

- L'utilisation de gants (manut et vitrage) ne doit pas dispenser de se laver régulièrement les mains, ni de désinfecter ses gants très fréquemment.
- Il est recommandé de désinfecter 2 fois par jour (début de matinée et à la reprise après la pause déjeuner) ses outils de travail.
- Il est interdit de prêter ses propres outils à ses collègues. Pour les outils communs, il est obligatoire de les désinfecter avant utilisation par un nouveau compagnon.
- Afin de limiter la propagation du virus, il est demandé d'arriver et de quitter les chantiers en portant sur soi ses vêtements de travail.

Avant chaque intervention (lors de la planification et à l'arrivée sur les lieux) : il est demandé au client/locataire de préciser s'il est malade du COVID-19, ou s'il est à risque élevé selon le Haut Comité de Santé Publique ne doivent pas travailler et doivent prendre un arrêt maladie. En cas de réponse positive, le rendez-vous est à annuler.

- Dans la mesure du possible, respectez au maximum les règles de distanciation sociale préconisées, notamment vis-à-vis des clients :
 - pour ne pas vexer l'occupant, la personne qui planifie (Aco ou CC si Pri, et le Cp ou Aco si MBC) le précisera lors de l'appel téléphonique en lui demandant de ne jamais se trouver dans la même pièce lors des interventions nécessitant plusieurs minutes, et de garder une distance une fois la porte d'entrée ouverte.
 - Pour les interventions de pose et les prises de côte : il est demandé aux poseurs/RFM de préciser à l'occupant de ne pas se trouver dans la même pièce lors de l'intervention de prise de côte.

Nota : le temps du confinement, il est demandé au commercial de ne pas assister au rendez vous de prise de côte.

- Pour les rendez-vous commerciaux qui nécessitent un temps d'échange verbal, on demande de préciser au prospect/client de se mettre à plusieurs mètres de distance.

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

Nota : le mail de planification de FMS informe également de toutes ces dispositions.

- Il est interdit de prêter un stylo à la fin du chantier (pour la signature des documents de fin de chantier ou les devis : Attestation de fin de tx par ex). le Cp/CC demande au client que ce dernier prenne son propre stylo. De plus, tout salarié présent chez le client pourra demander au client d'utiliser des gants jetables pour la manipulation des papiers.
- Nous vous recommandons de ne pas toucher les poignées de portes des clients et si besoin de demander au client d'actionner la poignée à sa place. Après chaque utilisation d'une poignée, il est indispensable de se nettoyer les mains.
- Il est demandé de décontaminer après la pose des ouvrages, les zones qui seront les plus touchées par l'utilisateur (ex : les poignées, les boutons de volets ...).
- Il est demandé de ne plus laisser de catalogue papier, mais proposer au client d'envoyer tous les documents par mail (dispo et à jour dans le cahier commercial).
- Il est demandé au moment de la prise de mesure, de laisser le client ouvrir les portes et les fenêtres pour mesurer celle-ci.
- Le temps du confinement, il est demandé aux commerciaux de ne plus faire les devis sur place, mais de planifier un R2 téléphonique et non pas physique pour l'instant, afin d'expliquer leur devis.
- Il est recommandé de se désinfecter les chaussures en sortant de chez le client/locataire (avec de l'essuie-tout et de la javel).
- Tous les consommables susceptibles d'être contaminés (gants, lingettes/essuie-tout utilisés, combinaisons utilisées) doivent être emportés dans un sac fermé en fin de journée et mis en benne DIB.
- Pour les tâches de travaux qui ne peuvent être faites qu'à 2 personnes (ou plus) et pour lesquelles la distanciation sociale de plus d'un mètre ne peut pas être respectée : il est obligatoire que chaque personne porte son masque et des lunettes de protection.

[Autres points]

Tous les salariés recevront une formation de sensibilisation à leur reprise et recevront l'ensemble des produits nécessaires. Une attestation de formation et de remise des produits sera signé par les salariés.

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

ANNEXES :

Port du masque en tissu : notice d'utilisation et d'entretien :



Masque barrière porté

MISE EN PLACE

1. Il est conseillé de l'utiliser sur une peau nue, rasée, sans la présence de cheveux.
2. Avant toute utilisation, le porteur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique.
3. Placer le masque sur le visage de manière à couvrir le nez et la bouche
4. passer les élastiques vers l'extérieur, de part et d'autre des oreilles.
5. Abaisser le bas du masque sous le menton et veillez à ce qu'il le couvre.
6. Pour vérifier si le masque est correctement installé, contrôler l'étanchéité et la gêne respiratoire.

Une fois le masque installé, ne plus le toucher avec les mains.

Chaque fois que le porteur touche le masque ou le retire, il doit laver ses mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique.

ENTRETIEN

1. Il est recommandé de laver le masque avant sa première utilisation et de ne pas toucher la partie centrale du masque.
2. Il est préconisé d'utiliser le masque pour une durée d'utilisation maximale de 4 heures par jour, et **de**
3. **le laver entre chaque utilisation.**
4. Lavable en machine à une température de **lavage de 60°, programme coton**, pour un cycle de lavage (mouillage, lavage, rinçage) **de minimum 30 minutes.**
5. Repassage doux, blanchiment et séchage au tambour interdit.
6. L'utilisation d'un adoucissant et le port d'un masque mouillé sont à proscrire.

Le porteur du masque doit vérifier la non-toxicité des produits utilisés afin de ne pas dégrader le masque ou d'inhaler des résidus toxiques.

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÈME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS

www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

Port des gants jetables : notice d'utilisation :



► Pourquoi porter des gants ?

Pour se protéger contre des produits chimiques dangereux.
Pour se protéger contre des agents biologiques dangereux.

► À ne pas oublier

- Réserver les gants à usage unique aux tâches minutieuses.
- Ne pas utiliser de gants à usage unique si les mains plongent dans un liquide. Utiliser des gants épais à longue manchette.
- Enfiler les gants sur des mains propres et sèches.
- Éviter les bijoux et les ongles longs.
- Vérifier le bon état des gants avant de les enfiler.
- Retirer les gants en cas de contact avec le produit ou s'ils sont abîmés. Les jeter puis se laver les mains.



1. Pincer le gant au niveau du poignet. Éviter de toucher la peau.



2. Retirer le gant.



3. Le garder au creux de la main gantée ou le jeter.



4. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Éviter de toucher l'extérieur du gant.



5. Retirer le deuxième gant.



6. Une fois les gants ôtés, les jeter. Se laver les mains.



NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

Attestation de formation des préconisations du CHSCT pour la reprise de l'activité

Je soussigné

Avoir reçu le

Une sensibilisation sur les préconisations à appliquer dans le contexte du COVID-19 par l'entreprise. Ces préconisations étant des bonnes pratiques indispensables à appliquer qui ont été validées par la commission hygiène et sécurité du CSE et intégrées au DU.

Le formateur :

Le salarié :

Attestation de remise des EPI nécessaires au respect des préconisations du CHSCT

Je soussigné

Avoir reçu le

L'ensemble des produits permettant de respecter les bonnes pratiques sécurité des préconisations du CHSCT pour la reprise d'activité COVID-19 ; à savoir :

- Gel dans un contenant individuel (le centre ayant des bidons de recharge)
- 4 masques en tissus
- Eau de javel à diluer et pulvérisateur et essuie-tout
- gants jetables et lunette de protection

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÈME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS

www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

Homologation des masques en tissu :



MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION TECHNIQUE

Rapport	Titre	Rapport d'essais																		
	Référence	RP/20-2028/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1																		
Prestation	Intitulé	COVID-19 masques																		
	Référence	2000305																		
	Destinataire	REAL STAMM-Royal Mer																		
<p>DGA MAITRISE NRBC LE BOUCHET 5, RUE LAVOISIER 91710 VERT LE PETIT</p> <p>téléphone : (33) 1 69 90 82 00 télécopie : (33) 1 64 93 52 66</p> <p>Classification :</p> <table border="1"> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Non protégé</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Diffusion Restreinte</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Confidentiel Industrie</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Confidentiel Technologie</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Confidentiel Défense</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Secret Défense</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Spécial France</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>NATO</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>UEO (WEU)</td></tr> </table>		<input checked="" type="checkbox"/>	Non protégé	<input type="checkbox"/>	Diffusion Restreinte	<input type="checkbox"/>	Confidentiel Industrie	<input type="checkbox"/>	Confidentiel Technologie	<input type="checkbox"/>	Confidentiel Défense	<input type="checkbox"/>	Secret Défense	<input type="checkbox"/>	Spécial France	<input type="checkbox"/>	NATO	<input type="checkbox"/>	UEO (WEU)	<p>Essais réalisés dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, sous pilotage de la Direction générale des entreprises.</p> <p>Pour tout complément d'information relatif au présent rapport d'essais, contacter</p> <p>dga.Masques-Contact.fct@intradef.gouv.fr</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	Non protégé																			
<input type="checkbox"/>	Diffusion Restreinte																			
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Industrie																			
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Technologie																			
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Défense																			
<input type="checkbox"/>	Secret Défense																			
<input type="checkbox"/>	Spécial France																			
<input type="checkbox"/>	NATO																			
<input type="checkbox"/>	UEO (WEU)																			
Remarques	Sans objet																			
Composition du rapport	4 pages, dont 1 annexe																			
<p>Les essais sont réalisés en application de la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires.</p> <p>Selon les termes de cette note, ils devront être complétés par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel. Le masque ne doit pas avoir de couture sagittale (verticale nez bouche).</p> <p>Avertissement : les résultats ne permettent pas une certification ou homologation selon les normes NF EN 149, NF EN 14683, ni selon toute autre norme ou règlement.</p>																				
Indexation		Original signé :																		
COVID-19		Ingénieur général de l'armement																		
Masque catégorie 1		Raymond Levet																		
Masque catégorie 2		Directeur de DGA Maîtrise NRBC																		
		Date : 31 mars 2020.																		

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

RP/20-2028/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1

1. ECHANTILLONS TRANSMIS

Fournisseur	Real Stamm-Royal Mer
Date de réception des échantillons	26/03/2020
Observations à réception	Sans objet
Référence interne	MED-1164

Référence fournisseur	Masque en maille
Référence fiche produit	
Description des échantillons livrés	Masque blanc en maille avec attaches élastique fins

2. ESSAIS REALISES

Les essais ont été réalisés selon les principes présentés en annexe et conformément au protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020.

3. RESULTATS

3.1. Matériau

Cas d'usage		Protection du porteur (1) (si matériau asymétrique)	Rétention des projections (2)
Caractéristiques		Mesure	Mesure
Perméabilité à l'air (en L.m ² .s ⁻¹)	à dépression 100 Pa	non mesuré	209
	à dépression 40 Pa	non mesuré	non mesuré
Efficacité de protection aux aérosols (en %)	Particules 3 µm	non mesuré	93
	Particules 1 µm	non mesuré	80
	Particules fines 0,2 µm	non mesuré	non mesuré

(1) Usage protection du porteur : flux mesuré de l'extérieur vers l'intérieur, à l'inspiration

(2) Usage rétention des projections : flux mesuré de l'intérieur vers l'extérieur, à l'expiration

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

RP/20-2028/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1

3.2. Masque

Caractéristiques visuelles sur fausse tête (photos)



4. CONCLUSIONS

Conformément à la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires, le matériau en maille du masque de la société Real Stamm-Royal Mer présente une perméabilité à l'air ainsi que des performances en efficacité de protection compatibles avec un usage de type masque de catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public).

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que :

« La mesure de la respirabilité doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel. Le masque ne doit pas avoir de couture sagittale (verticale nez bouche). »

Recommandation sur le design : le masque présente des ouvertures au-dessus du nez, une barrette métallique pourrait être ajoutée.

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS
www.france-menuisiers.fr - service-qualite@france-menuisiers.fr

RP/20-2028/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1

Annexe descriptive des essais

Perméabilité à l'air

La respirabilité du matériau est analysée à l'aide d'un perméabilimètre.

L'échantillon a une surface de 20 cm².

Le débit surfacique d'air (litres m⁻².s⁻¹) traversant le matériau est mesuré à une dépression fixée (à 100 Pa ou autre valeur).

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages sanitaires impose un débit minimal de 96 L.m⁻².s⁻¹.

La mesure de la respirabilité ci-dessus doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel.

Efficacité de filtration

Le masque ou le matériau est découpé à l'emporte-pièce pour réaliser un disque de 48 mm de diamètre. L'échantillon est placé dans une veine contenant un aérosol de poudre de Holi polydisperse. Les concentrations en aérosol dans la veine et dans le flux ayant traversé l'échantillon dans le sens intérieur vers extérieur sont mesurées. Le résultat annoncé est le pourcentage de particules de diamètres 3 µm et 1 µm arrêtées par le matériau.

$$E = 1 - \frac{c_{aval}}{c_{amont}}$$

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires impose une efficacité de filtration (protection) de :

- Catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public)
Efficacité > 90%
- Catégorie 2 (masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques)
Efficacité > 70%

Questionnaire de vérification de la santé du salarié :

PRÉVENTIONBTP

COVID-19

Assistance technique en ligne

FICHE CONSEILS

Questionnaire de vérification de la santé du salarié

- Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?** Oui Non
- Avez-vous des courbatures ?** Oui Non
- Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?** Oui Non
- Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?** Oui Non
- Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ?** Oui Non
- Ces dernières 24 heures, avez-vous eu de la diarrhée ?** Oui Non
Avec au moins 3 selles molles.
- Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ?** Oui Non
- Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle **INHABITUEL** lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?** Oui Non

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Le salarié doit regagner son domicile et contacter par téléphone son médecin traitant ou appeler le numéro de permanence de soins de sa région. Lui rappeler qu'il peut bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, recommander d'appeler le Samu-Centre 15. (Appliquer les consignes de la fiche Covid-19 « Que faire en présence d'une personne malade ? »).